

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs: stellingbouwer (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: scaffolder (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: monteur d'échafaudages (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

stabiliser l'échafaudage :

- poser un étau en bois en fonction de la charge et du type de sol ;
- positionner le vérin au centre de l'étau en bois ;
- visser l'écrou papillon à maximum 1/3 de la broche ;
- placer l'embase sur le vérin ;
- mettre la base à niveau à partir du point supérieur ;
- placer les clavettes dans l'embase après la mise à niveau de la base ;
- arrimer l'échafaudage à des points offrant une résistance suffisante ;
- monter la barre d'ancrage sur le montant et maximum 30 cm sous le point de convergence de la surface de travail.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle peut prouver une connaissance :

- de l'ancrage en fonction de la présence d'un échafaudage couvert ou non et du rapport de la plus petite dimension de la base de l'échafaudage par rapport à la hauteur ;
- des renforcements à réaliser en cas de contrainte éolienne, d'échafaudages élevés et d'échafaudages de plus de 5 niveaux.

monter et démonter l'échafaudage :

- choisir le matériel d'échafaudage en fonction de l'échafaudage à installer ;
- charger le matériel d'échafaudage dans le bac en fonction du montage ;
- monter les moises, les traverses et les contreventements dans l'ouverture de la rosace prévue à cet effet ;
- monter des moises renforcées et/ou des barreaux coulissants là où cela s'avère nécessaire ;
- monter 1 contreventement à chaque niveau; monte 2 contreventements en traction et 2 en pression par tour et monte au minimum 1 contreventement supplémentaire tous les 5 niveaux ;
- monter des doubles contreventements à partir d'un encorbellement dépassant 2 mètres ;
- renforcer avec des broches, des boulons et des contreventements en fonction de la construction de l'échafaudage ;
- veiller à ce que les moises et les traverses soient toujours fixées par une clavette à la rosace lors du démontage ;
- démonter toujours en premier lieu la clavette inférieure puis la clavette supérieure d'un contreventement, à l'exception de la base.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle peut prouver une connaissance :

- des différentes manières de placer un encorbellement et de l'encorbellement maximum correspondant.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

placer des échelles :

- placer l'échelle avec un angle de 65° à 85° ;
- monter les boulons des raccords en équerre de la fixation de l'échelle au côté extérieur du montant de l'échelle ;
- éviter les fausses marches lors du placement d'une échelle ;
- placer l'échelle jusqu'à 1 mètre au-dessus de la zone d'accès ;
- utiliser 3 raccords en équerre pour chaque fixation d'échelle.

sécuriser l'échafaudage :

- placer les surfaces de travail et les plinthes de manière à ce qu'elles soient immobilisées ;
- installer immédiatement un double garde-corps autour de la surface de travail ;
- délimiter clairement la zone de travail en tenant compte des accès nécessaires ;
- accrocher le panneau "accès interdit" sur chacun des accès dès leur mise en place ;
- poser les étais en bois de manière à prévenir tout risque de faux pas ;
- n'utiliser aucun matériel d'échafaudage endommagé ;
- prolonger les moises avec un goujon et un collier simple.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle peut prouver une connaissance :

- de la prolongation des moises avec un goujon et un collier simple.

travailler en sécurité :

- signer le permis de travail et respecter les règles de sécurité qui y sont indiquées ;
- porter des vêtements de travail, un casque, des gants, des chaussures de sécurité, des lunettes de sécurité et un harnais de sécurité sur le chantier ;
- utiliser une protection individuelle contre les chutes en l'absence d'un double garde-corps ;
- ranger correctement le matériel d'échafaudage ;
- démonter l'ancrage uniquement quand l'échafaudage atteint la hauteur d'ancrage ;
- maintenir en place les garde-corps et l'échelle jusqu'à la hauteur de démontage ;
- démonter la surface de travail à partir d'un espace de montage situé plus bas ;
- ne pas surcharger l'échafaudage ;
- monter une poulie uniquement sur un montant stable ;
- fixer le matériel d'échafaudage de manière à ce qu'il ne se détache pas lors de la montée et de la descente ;
- appliquer des techniques de levage ergonomiques.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler comme monteur d'échafaudages dans le secteur de la construction.

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test reconnu par les autorités flamandes</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau Flamand</i> <i>VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i>
Règlements internationaux	
Base légale <ul style="list-style-type: none">• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle.</i>• <i>Arrêté ministériel du 5 mars 2007 pour déterminer la norme pour le titre de monteur d'échafaudages.</i>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 8 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 8 heures

Information complémentaire

L'évaluation a été développée selon la norme de monteur d'échafaudages, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et les représentants des employeurs des secteurs de la construction, du métal, de l'assemblage et de la location de grues. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de monteur d'échafaudages.

Pour plus d'informations :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur :

www.europass-vlaanderen.be/cs